

DÉCISION DU CONSEIL
du 8 novembre 1999
portant nomination d'un membre du Comité des régions

(1999/735/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 ⁽¹⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Antonio La Forgia, membre titulaire, portée à la connaissance du Conseil en date du 25 mai 1999;

vu la proposition du gouvernement italien,

DÉCIDE:

Article unique

M. Vasco Errani est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Antonio La Forgia pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 8 novembre 1999.

Par le Conseil

Le président

S. NIINISTÖ

⁽¹⁾ JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.